

Montluçon, le 23/11/2023

Objet : Appel à projets 2024
P.J. : 1 annexe

Madame, Monsieur,

La nouvelle génération des contrats de ville « Engagements quartiers 2030 » est en cours d'élaboration.

Cependant, afin de garantir la continuité des interventions de la politique de la ville auprès des habitants des quartiers prioritaires, les partenaires ont décidé de lancer cet appel à projets.

Une note technique détaillant les objectifs 2024, les modalités et les étapes du processus de programmation est jointe dans le but de vous accompagner dans cette démarche.

Le périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'Allier 2015/2023 constitue la référence pour la territorialisation de vos projets.

Le dépôt des dossiers de demande de subventions 2024 au titre de la politique de la ville devra se faire **avant le 31 janvier 2024**.

Un appui technique est proposé pour l'élaboration des projets et la réalisation des dossiers. Pour cela, vous devez vous mettre en relation avec le service politique de la ville de la communauté d'agglomération de Montluçon (tél. : 04 70 08 19 82).

Dans la perspective d'une prochaine collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Pour la Préfète et par délégation
Le sous-préfet de Montluçon



Jean-Marc GIRAUD

Le Président de Montluçon Communauté



Frédéric LAPORTE